

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS JOHN MC GUINNESS

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **Europe Active**, domicilié(e) 673 Avenue de Borgo - 20290 Borgo, représenté(e) par Anthony Laplagne, Gérant, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- 4 x déjeuner en compagnie de John MC GUINNESS le dimanche 1^{er} mars dans l'enceinte du Salon du 2 Roues.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

Les lots sont nominatifs et ne peuvent être cédés à une tierce personne.

Les dates, s'il y en a, ne peuvent pas être modifiées.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

Le jeu concours est ouvert aux personnes ayant 18 ans minimum et interdit aux membres des structures engagées dans l'organisation de ce jeu concours. Seul le gagnant pourra profiter du lot, celui-ci étant non cessible et nominatif.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit sans obligation d'achat.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 26/02/2025 au 01/03/2025 à 11H00.

Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Un tirage au sort sera effectué le dimanche 1^{er} mars à 11H afin de déterminer les gagnants.

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 1^{er} mars à 11H au Salon du 2 Roues.

8. Contributions des participants

En soumettant leurs contributions, les participants au jeu-concours acceptent que ces dernières soient utilisées par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

Les résultats et les gagnants seront présentées sur les réseaux sociaux de l'organisateur et de son partenaire, le Salon du 2 Roues. Les données des participants sont collectées à but marketing et commercial par l'organisateur et son partenaire le Salon du 2 Roues.

9. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité pouvant être consultée à l'adresse suivante : <https://tourist-trophy.tours/contact/legal/>.

10. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.